

**Une étude sujette à caution et datant de 2007
exhumée pour un récent « avis de l'ADEME »
sur les « produits minces réfléchissants »**

Alors qu'un « avis de l'ADEME » portant sur les « produits minces réfléchissants (PMR) » vient d'être publié le 18 novembre 2011, le SFIRMM (Syndicat des Fabricants d'Isolants Réflecteurs Minces Multicouches) s'étonne du parti pris de cette institution qui se base sur une étude ancienne du PREBAT¹, datant de 2007, et dont les résultats sont sujets à caution.

En effet, en décembre 2007 le SFIRMM avait déjà fait part de nombreuses réserves, d'ailleurs restées sans réponse, sur le référentiel de tests en situation réelle utilisé dans le cadre du PREBAT. Ainsi, on peut s'étonner du choix de ne considérer que les résultats de 5 jours d'essai seulement sur une période totale de 10 semaines de tests ou de la mise en œuvre des isolants, en contradiction avec les exigences des DTU² et avec les recommandations des fabricants d'isolants minces réflecteurs. Pour en savoir plus, le communiqué du SFIRMM du 20 décembre 2007 est disponible à l'adresse <http://www.sfirmm.com/photos/12.pdf>.

Le SFIRMM souhaite d'ailleurs rappeler que le CSTB, participant au PREBAT, a été condamné par le Tribunal de Commerce de Paris suite à des commentaires hâtifs publiés sur la base d'un pré-rapport de cette étude et que le rapport final complet n'a jamais été publié.

La preuve que cette étude n'a aucune crédibilité scientifique est qu'elle n'a jamais été présentée dans le cadre du groupe de travail CEN³ WG 13 dont la mission est pourtant de définir une norme européenne basée sur la réalisation de tests en situation réelle pour mesurer la performance thermique de tous les matériaux isolants. Si cette étude n'a pas été présentée dans cette enceinte privilégiée pour débattre des différentes expériences menées en la matière, c'est qu'elle ne pouvait pas être déceimment soutenue devant un collège de scientifiques.

L'avis de l'ADEME se fait donc le relais de la synthèse d'un rapport dont le contenu précis n'a jamais été publié, qui s'appuie sur un protocole de tests en situation réelle sujet à caution et ce, alors même qu'il existe depuis juillet 2011, un référentiel de tests développé par BM TRADA Certification qui a été accrédité de façon incontestable par l'organisme d'accréditation britannique UKAS. L'UKAS étant signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de l'European co-opération for accreditation (EA), cette accréditation ainsi que les avis techniques délivrés par BM TRADA selon ce référentiel sont reconnus dans 33 pays, dont la France.

¹ Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment

² Document Technique Unifié

³ Comité Européen de Normalisation

Au mois d'octobre 2011, BM TRADA Certification a d'ailleurs délivré pour l'isolant mince de l'un de nos adhérents, un premier avis technique sur la base de ce référentiel de tests accrédité, certifiant que ce matériau est un isolant à part entière, aussi performant qu'une laine minérale de forte épaisseur.

A propos du SFIRMM :

Le SFIRMM (Syndicat des Fabricants d'Isolants Réflecteurs Mince Multicouches) est l'association de 5 fabricants d'isolants minces multicouches réflecteurs : ACTIS, ATI Isolation, ITR, VALTECH Industrie et XL MAT qui représentent ensemble plus de 80% du marché français. Les principales missions du SFIRMM consistent à démontrer l'efficacité des isolants minces multicouches réflecteurs en matière de réduction énergétique dans les bâtiments et à promouvoir les tests en conditions réelles d'utilisation pour mesurer la performance thermique des isolants.

Contact presse SFIRMM :

Laure Bilhère

01 49 70 43 78

laure.bilhere@cohnwolfe.com